



BULLETIN DE TOURNES

N° 55

19 décembre 2022

Madame, Monsieur,

Le mois de décembre est traditionnellement la période où l'on prépare les fêtes de fin d'année. Cette perspective réjouit la majorité d'entre nous, mais il faut cependant avoir une pensée pour celles et ceux qui n'auront pas la joie de telles réjouissances, tant chez nous que dans des pays voisins.

Comme indiqué dans notre précédent bulletin, nous devons limiter nos dépenses d'énergie afin de ne pas obérer notre fonctionnement. Après avoir délibéré, notre Conseil Municipal a décidé, comme dans beaucoup de communes, de limiter l'éclairage nocturne : extinction de 23 heures à 6 heures. Ce ne sera pas sans inconvénients, mais c'est une de nos solutions pour enrayer nos dépenses d'énergie et nous voulons ainsi apporter notre soutien à la solidarité nationale, en contribuant également à l'effort environnemental. Cette extinction verra son application début janvier, dès que les techniciens auront fait les installations et les réglages nécessaires. Les illuminations sont également limitées ; notre équipe technique a modifié celles-ci et elles sont maintenant équipées d'ampoules LED, à faible consommation.

Enfin, pour faire le point sur les grands chantiers en cours dans notre commune, il faut signaler la proche réception de la maison de santé par Ardenne Métropole. Les travaux de construction de la salle omnisports ont commencé : la voirie, le parking et les terrassements sont en cours.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et je tiens très sincèrement à vous souhaiter le meilleur pour l'année qui vient ; nous voulons vous apporter le maximum de confort, au regard des moyens dont nous disposons.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 8 décembre 2022 - 20h00

Les procès-verbaux sont consultables sur le site internet de la commune : www.tournes.fr.

Présents

Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCRE, M. Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, Mme Mathilde RENOLLET, Mme Chantal VAN DEN ABEELE, M. Gwénaél WEBER.

Absents ayant donné pouvoir

M. Gil ANGARD (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX)
M. Johann PRZYBYLSKI (pouvoir à Mme Pascale ANSELMO)

Secrétaire de séance

M. Romaric DANCRE

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne M. Romaric DANCRE comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 20 septembre 2022 est approuvé.

Informations sur les décisions du maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Décision n° 2022/24 du 03/10/2022

Attribution d'un marché de travaux à la Société NOËL couverture - 2 rue Sablonnière - 08090 ARREUX, pour la réparation d'un dégât des eaux à la salle d'activités, pour un montant TTC de 2 030,60 euros.

Décision n° 2022/25 du 04/10/2022

Attribution d'un marché de travaux à TURQUIN Société Nouvelle - 1 rue Maurice PERIN - 08090 TOURNES, pour des travaux de peinture à la salle d'activités, pour un montant TTC de 1 626,00 euros.

Décision n° 2022/26 du 06/10/2022

Attribution d'un marché de fournitures à la société PM BUREAU CONCEPT - 08230 ROCROI, concernant le remplacement du mobilier de la salle du Conseil, pour un montant TTC de 13 473,60 euros.

Décision n° 2022/27 du 13/10/2022

Attribution d'un marché de travaux à la FDEA - Zone Le Pêcher - 08440 LUMES, pour la pose de deux horloges astronomiques, pour un montant TTC de 900,00 euros.



Décision n° 2022/28 du 18/10/2022

Acceptation de l'indemnité immédiate de 2 000,00 € (versement différé ensuite de 686 €) versée par Groupama en règlement d'un sinistre eau à la salle d'activités.

Décision n° 2022/29 du 24/10/2022

Attribution d'un marché de travaux à la Sarl CAPITAINE CONSTRUCTION - 9 rue de la Fosse des Mineurs - 08160 CHALANDRY-ELAIRE, pour des travaux d'assèchement d'un mur du bureau d'accueil de la mairie, pour un montant TTC de 2 524,51 euros.

Décision n° 2022/30 du 7/11/2022

Attribution d'un marché de travaux à la Société NOËL couverture - 2 rue Sablonnière - 08090 ARREUX, pour la pose de deux fenêtres de toit à la bibliothèque, pour un montant TTC de 924,00 euros.

Décisions modificatives au budget primitif 2022

Le Conseil adopte à l'unanimité deux décisions modificatives au budget primitif 2022, en section d'investissement. Ces deux décisions n'ont pas d'incidences sur le résultat du budget 2022.

Attribution d'un marché de travaux pour des aménagements de sécurité routière

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de travaux de sécurité routière portant sur :

- la création de deux doubles écluses sur la RD 2 - rue de la gare ;
- l'aménagement d'un passage piéton sécurisé sur la RD 222 - route d'Arreux - à hauteur du cimetière ;
- la réfection et création de signalisation horizontale et pose de signalisation verticale.

Il attribue le marché à l'entreprise EIFFAGE pour 44 195,52 € TTC et autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023.

Souscription d'un emprunt de 500 000 euros

A l'unanimité, le Conseil décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord-Est l'attribution d'un prêt de 500 000 €, au taux fixe de 3,27%, et dont le remboursement s'effectuera en 15 années par périodicité trimestrielle. Les frais de dossier sont fixés à 0,10% du montant du prêt.

Engagement des dépenses d'investissement au budget primitif 2023

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à engager, liquider et



mandater les dépenses d'investissement 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, et jusqu'au vote du prochain budget.

Extinction nocturne de l'éclairage public

A l'unanimité, le Conseil décide que l'éclairage public sera éteint la nuit de 23h00 à 06h00 sur l'ensemble de la commune, à partir du 1er janvier 2023.

Signature d'un compromis de vente d'un bâtiment communal

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de compromis concernant la vente du bâtiment sis 5 rue de la gare au prix de 350 000 € au profit de la "SCI du 11 rue Dupont". La vente interviendra au plus tard le 28 février 2024.

Questions diverses

- Fermeture de la boulangerie : la Municipalité s'inquiète de la reprise de ce commerce.
- Pôle Scolaire : le Conseil est informé de la baisse des effectifs scolarisés et de la hausse des charges de fonctionnement qui vont induire en 2023 une hausse de la participation financière des 5 communes adhérentes.
- Fermeture du collège La Fontaine : la municipalité a été informée de la décision du Conseil Départemental de fermer le collège La Fontaine à la rentrée 2023. Les élèves de Tournes seront affectés dans un autre collège de Charleville.
- Activités du CCAS : retour sur Octobre rose et le Saint Nicolas. Préparation des colis de Noël et du repas des anciens du 11 décembre.
- Fêtes et cérémonies : Concert de l'Épiphanie à l'Église Saint-Martin le 10 décembre et repas élus-personnel le 16 décembre.
- Travaux : point sur l'avancement des travaux sur la commune : maison de santé, complexe sportif, mise aux normes AD'AD de la mairie, rue de la Croix de Warcq, réfection d'une petite salle de la salle des fêtes...
- Urbanisme : information sur les ventes d'immeubles, les déclarations de travaux et permis de construire.
- Nommage et numérotage des voies de la commune : engagement d'une réflexion.

La séance est levée à 22h15.



Conseil d'administration du C.C.A.S.

Réunion du 3 novembre 2022 - 19h00

Présents :

M. Gérard CARBONNEAUX, Président

Mme Pascale ANSELMO, Vice-présidente

Membres élus : Mmes Isabelle BERTRAND, Corinne BOCQUET, Annette MARCHAND et Chantal VAN DEN ABEELE.

Membres nommés : Mme Agnès VELPRY, MM. Jean-Pierre BOREL et Tony ROCH.

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme Morgane PETIT donnant pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX.

Mme Francine SAINTOURENS donnant pouvoir à Mme Agnès VELPRY.

M. Johann PRZYBYLSKI donnant pouvoir à Mme Pascale ANSELMO.

M. Olivier SAVATTE donnant pouvoir à M. Tony ROCH.

Élue secrétaire de séance : Mme Isabelle BERTRAND.

Début de la séance à 19h00.

I - ORDRE DU JOUR

1 - Bilan Octobre rose

- **Les illuminations** : la façade de la mairie a été éclairé en rose et les lettres Octobre Rose affichées sur le perron de la mairie et rue de la gare. Tous les commerçant ont accepté de décorer les vitrines. Le CCAS a reçu de nombreux retours positifs. Opération à renouveler l'année prochaine en étoffant les décorations, peut être avec des parapluies roses et d'autres décorations sur les ponts.

- **Opération mon Bonnet Rose** : le CCAS a reconduit cette opération réalisée en collaboration avec la mairie de Sécheval. L'année passée, cette collecte nous avait permis de récolter une centaine de tee-shirts afin de fabriquer des bonnets chimio. Cette année, devant le manque de dons, comme à Sécheval, le CCAS s'interroge sur la poursuite de cette action.

- **Journée Sport-santé du 22 octobre 2022** : les présidents des 5 associations sportives ont répondu favorablement et les membres de chaque sport se sont grandement mobilisés. Tous sont remerciés chaleureusement.

Les sportifs ont bénéficié toute la journée des tatamis apportés par Monsieur LABILLOIS, président du club de judo. La buvette et les

ventes de gâteaux ont dégagé un bénéfice de 128 euros reversé à la ligue contre le cancer-Charleville.

Pour l'année prochaine, le Conseil propose l'organisation d'une marche comprenant 2 parcours et 2 ravitaillements. La date du 8 octobre 2023 a été retenue.

2 - Organisation de la Saint Nicolas le dimanche 4 décembre 2022

Animation : la "Pellicule Ensorcelée" animera cette après-midi dédiée aux enfants. Mme Aurélie BONAMY assurera la projection de 4 courts-métrages autour de la thématique de Noël, suivi d'un quiz. Les enfants repartiront avec un livret jeux.

Distribution de friandises : Saint-Nicolas offrira des sachets de friandises (80) et des papillotes.

3 - Colis de fin d'année et distribution des invitations personnalisées

Les invitations personnalisées seront distribuées par les membres du CCAS. Chaque personne âgée de 65 ans ou plus pourra choisir entre assister au repas-cabaret ou recevoir un colis. Pour ce faire, il est impératif de rendre réponse avant le 18 novembre 2022.

4 - Organisation du repas des aînés du dimanche 11 décembre 2022

La date est fixée au dimanche 11 décembre 2022 à 12h30. Le repas sera animé par la troupe JERZY MAK, sur le thème cabaret. Le repas sera confectionné par la Maison GRANDJEAN : Amuse-bouches, Pavé de saumon Ravigotte, Confit de canard, Colonel (par nos soins), Salade, Fromage, Opéra, Café, Galette au suc.

Les deux aîné(e)s de l'assemblée recevront un coffret gourmand.

Une tombola désignera deux gagnants : l'un recevra une bouteille de champagne et l'autre une orchidée.

II - QUESTIONS DIVERSES

1 - Dates 2023

- Repas des aînés le dimanche 3 décembre 2023.
- Saint Nicolas le dimanche 10 décembre 2023.

2 - Les pellets

Devant les difficultés d'approvisionnement et la montée des prix, toutes les personnes qui avaient passé commande se sont rétractées.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.



Informations aux habitants



Affaires administratives

◆ Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à venir se faire connaître en mairie.

◆ Recensement citoyen

Si votre enfant vient de fêter ses 16 ans, il doit se faire recenser en mairie avant la fin du 3ème mois suivant.

Cette démarche peut être faite par le jeune ou l'un de ses parents. Il faut se munir des trois documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide,
- livret de famille à jour,
- justificatif de domicile.



Règlementation

◆ Déneigement et ramassage des feuilles mortes

Un arrêté municipal impose aux riverains le déneigement du trottoir situé devant chez eux en cas de chute de neige. En cas de verglas, la mairie a disposé des bacs de sable à plusieurs endroits de la commune.

Le riverain ne respectant pas ses obligations peut voir sa responsabilité engagée lorsqu'un piéton est victime d'une chute sur son trottoir. Il est important de rappeler que cette même obligation s'applique également pour le ramassage des feuilles mortes et humides devant son domicile.

◆ Sacs à déjections canines

La mairie fournit gratuitement aux propriétaires de chiens des sacs à déjections. Aidez-nous à maintenir la propreté du village !

◆ Sécurité

La municipalité appelle l'attention de la population sur les risques de cambriolages : soyons attentifs aux présences inhabituelles (véhicules ou piétons) et ne pas hésiter à prévenir la mairie et la gendarmerie de tout mouvement ou présence suspect.



Vie associative

◆ Vœux du maire

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal présenteront leurs vœux à la population le samedi 7 janvier 2023, à 19h30, à la salle des fêtes.

◆ Cours de Fitness

Il n'y aura pas de séances les 28 et 29 décembre 2022, ni les 3 et 4 janvier 2023. Les cours de Fitness se poursuivront en 2023, le mardi et le mercredi, de 19h30 à 20h30, à la salle des fêtes : reprise les 10 et 11 janvier 2023.

◆ Concerts de début d'année

Deux rendez-vous pour les mélomanes (entrée gratuite) :

- le 8 janvier 2023 : Concert de l'Épiphanie donné en l'Église de Tournes par la Chorale Diapason et l'Harmonie de Rimogne, à 16h00 ;
- le 29 janvier 2023 : Concert donné par l'Harmonie SNCF à la salle des fêtes (horaire à préciser).



Travaux et urbanisme

◆ Rue de la Croix de Warcq

La prolongation des trottoirs et de la chaussée sont en attente de l'achèvement de la dernière maison en cours de construction. Ces travaux seront entrepris en 2023.

◆ Complexe sportif et de loisirs : les travaux ont démarré

Le premier coup de pelleteuse a été donné le 14 novembre. Le parking mutualisé avec la Maison de Santé est opérationnel. Le revêtement actuel constitué d'une émulsion goudron sera recouvert de macadam en mars 2023.

Le terrassement et la plate-forme du complexe sportif sont en voie d'achèvement. Les travaux de maçonnerie devrait débuter en début janvier.



◆ **Maison de santé Pluriprofessionnelle**

Les derniers travaux tant extérieurs (bardage bois) qu'intérieurs sont en cours de réalisation. Les praticiens devraient pouvoir commencer à installer leurs équipements médicaux en janvier.

◆ **Mise aux normes de la mairie**

Le traitement contre les remontées de capillarité ayant montré son efficacité, la réfection du mur du bureau d'accueil pourra être réalisée en début d'année prochaine, ce qui permettra d'accueillir à nouveau normalement le public.

La réouverture de la salle du Conseil devra encore attendre un peu, le temps de procéder au traitement du plancher et à l'installation du nouveau mobilier.



Environnement

◆ **Extinction de l'éclairage public**

Courant du mois de janvier 2023, l'éclairage public sera éteint à partir de 23h00 jusqu'à 6h00. La date précise de ce changement dépendra de l'intervention de la FDEA (Fédération départementale d'Energies des Ardennes) pour la pose d'horloges dans 2 armoires de commande électrique.

◆ **Collecte des déchets : calendrier 2023 à télécharger**

Dans le souci d'économiser le papier et de réduire les déchets, Ardenne Métropole a décidé de restreindre l'impression des calendriers de collecte des ordures ménagères 2023.

Les usagers sont invités à utiliser l'application "Mes déchets Ardenne Métropole", téléchargeable ou consultable sur le site internet d'Ardenne métropole. Cet outil permet de connaître les jours de collecte et d'imprimer le calendrier 2023. On y trouve aussi d'autres informations : compostage, conteneur à verre, horaires des déchèteries.

La mairie continuera à fournir des calendriers pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou d'un téléphone portable.



CCAS

◆ Repas des anciens

Les photos du repas des aînés sont disponibles en mairie.



Affaires scolaires

◆ Pôle scolaire de Tournes

Depuis quelques années, les effectifs d'élèves du pôle scolaire sont en constante diminution : 174 en 2020, 169 en 2021, 154 en 2022 et 146 en prévision 2023. Cette évolution fait courir le risque de perdre un nouveau poste d'enseignant à l'horizon 2023 ou 2024, alors qu'un poste a déjà été supprimé en 2020.

Cette diminution génère aussi une hausse automatique du coût par élève scolarisé, à la charge des communes, à laquelle vient s'ajouter la hausse des dépenses de fonctionnement : gaz et électricité, masse salariale, restauration ... liées à la situation économique actuelle.



Communication

◆ Panneau d'affichage lumineux : restez connecté !

En téléchargeant l'appli "CentoLive", vous pouvez suivre en temps réel sur smartphones et tablettes les messages d'informations diffusés sur le panneau lumineux de Tournes.

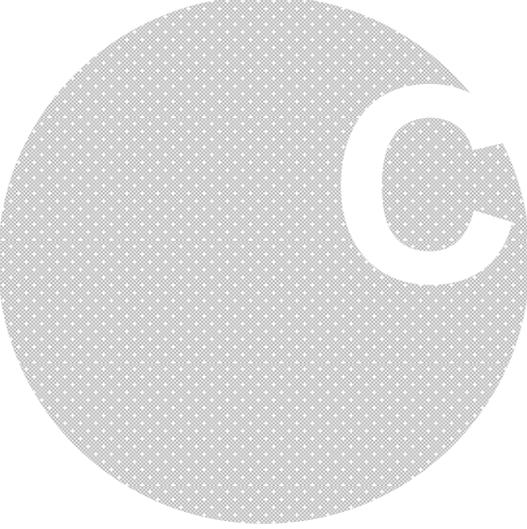


A noter sur vos agendas

7 janvier 2023 : 19h30 - Salle des fêtes - Vœux du Maire

8 janvier 2023 : 16h00 - Église Saint-Martin - Concert de l'Épiphanie de la Chorale Diapason

29 janvier 2023 : Horaire à préciser - Salle des fêtes - Concert de l'Harmonie SNCF



Concert Épiphanie

**Chorale Diapason
&
Harmonie de Rimogne**



Dimanche 8 janvier 2023 - 16h00
Église Saint-Martin de Tournes

Entrée libre



*Le Maire et ses adjoints,
Les Conseillers Municipaux,
Les Membres du personnel communal,*

vous souhaite un



Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : de 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr